

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juillet 2025

Présents : Christelle BIDAULT, Jacques BOMBAL, Jean-Paul CHATAUR, Sandra FAUCHER, Lionel MARTY

Absents : Michel DUBOIS, Grégoire NAVEZ

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 21 juin 2025
- Peinture appartement Mairie : Choix des entreprises
- Questions diverses

Les décisions de Mme le Maire prise dans le cadre de sa délégation :

- Factures payées depuis le 21/06/2025 (Sortir ce qui a été payé depuis le dernier conseil où cela a été fait - reprendre les conseils)
- Signature de l'achat du terrain situé à côté de l'étang de la Gane en date du 28.05.2025 et au prix de 1150.00€
- Tableau de paiement des factures du restaurant multiservices :

N° PIECE	DATE	ENTREPRISES	LOT	N° CERTIF	CB / RG	MONTANT HT Factures	MONTANT TTC Factures	REVISION ou PENALITES	MONTANT RG	MONTANT TTC avec RG
1	03/12/24	FAUCHER	2	1	CB	2 045,00 €	2 454,00 €			2 454,00 €
2	16/01/25	FAUCHER	2	2	CB	6 431,38 €	7 717,66 €			7 717,66 €
3	31/01/25	EYREIN TP	1	1	RG	9 227,65 €	11 073,18 €		553,66 €	10 519,52 €
4	31/01/25	FAUCHER	2	3	CB	21 021,73 €	25 226,08 €			25 226,08 €
5	14/03/25	TRADIWOOD	3	1	RG	29 965,08 €	35 958,10 €		1 797,90 €	34 160,19 €
6	14/03/25	FAUCHER	2	4	CB	2 710,04 €	3 252,05 €			3 252,05 €
7	26/03/25	FAUCHER	2	5	CB	3 173,38 €	3 808,06 €			3 808,06 €
8	11/04/25	CCPF	4	1	CB	17 395,23 €	20 874,28 €			20 874,28 €
9	11/04/25	CHEZE	5	1	RG	30 294,55 €	36 353,46 €		1 817,67 €	34 535,79 €
10	19/05/25	PEREIRA	7	1	RG	4 607,32 €	5 528,78 €		276,44 €	5 252,34 €
11	19/05/25	FCCE Bouscasse	10	1	CB	9 866,67 €	11 840,00 €			11 840,00 €
12	17/06/25	TRADIWOOD	3	2	RG	12 322,39 €	14 786,87 €		739,34 €	14 047,52 €
13	20/06/25	INEO	9	1	CB	10 647,75 €	12 777,30 €			12 777,30 €
14	24/06/25	FAUCHER	2	6	CB	1 063,34 €	1 276,01 €			1 276,01 €
15	15/07/25	CCPF	4	2	CB	13 310,38 €	15 972,46 €			15 972,46 €
16	15/07/25	PEREIRA	7	2	RG	15 261,11 €	18 313,33 €		915,67 €	17 397,66 €
17	28/07/25	TRADIWOOD	3	3	RG	1 887,61 €	2 265,13 €		113,26 €	2 151,87 €
18	05/08/25	FAUCHER	2	7	CB	8 929,24 €	10 715,09 €			10 715,09 €
19	05/08/25	INEO	9	2	CB	17 772,81 €	21 327,37 €			21 327,37 €
20	08/08/25	FCCE Bouscasse	10	2	CB	20 765,00 €	24 918,00 €			24 918,00 €
21	08/08/25	EQUIP FROID	11	1	CB	26 362,75 €	31 635,30 €			31 635,30 €

Désignation d'un secrétaire de séance : Sandra FAUCHER

Approbation du procès-verbal du 21 juin 2025 :

Jacques BOMBAL souhaite faire une modification. Elle est effectuée et le PV est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote ➤ Pour : 5

Peinture de l'appartement en Mairie : Choix des entreprises

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 09 mai 2025 validant les travaux d'isolations pour l'appartement par l'entreprise PEREIRA pour un montant de 5 654.00€ HT/ 6 220.25 € TTC,

Vu la délibération du 21 juin 2025 validant l'ensemble des travaux en lien avec l'isolation : travaux d'isolation, de plomberie et d'électricité pour un total de 12 342 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la réfection de la peinture sur le reste des murs et les boiseries de l'appartement en dehors des zones isolées puisque déjà intégrées dans le devis de l'isolation ;

Considérant que deux entreprises ont été consultées ;

Considérant que les offres reçues sont considérées comme recevables, par le conseil municipal au vu des travaux proposés ;

Vu les montants des travaux proposés :

Entreprise de Jérôme COUDERT : 6 359,99 € HT

Entreprise PEREIRA : 7 173 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'acter que l'entreprise COUDERT est retenue pour réaliser le reste de la peinture de l'appartement pour un montant de 6 359,99 € HT,
- que Madame le Maire est autorisée à lancer les travaux et à signer tous documents afférant à cette affaire,
- que Madame le Maire est autorisée à solliciter toutes les aides possibles auprès des partenaires.

Résultat du vote ➤ Pour : 5

Questions diverses

1/ Mur de soutènement au pont de la Mère

Le Conseil départemental octroie une subvention de 4 029 € au titre de l'opération « Aménagement de sécurité du mur de soutènement au pont de la Mère ».

2/ Monument aux Morts

Les travaux se poursuivent.

3/ Courrier de Mme LANOT Édith

Chrystelle nous informe du courrier reçu en mairie à destination de l'équipe municipale. Les membres présents ont en pris connaissance.

4/ Aides du Conseil départemental 2026

Chrystelle nous lit le courrier relatif aux nouvelles attributions de subvention pour l'année 2026.

5/ Mise à jour du site internet

Les compte-rendus des PV et des délibérations sur 2023, 2024 et 2025 ont été mis en ligne.

Séance levée à 10h10

Le Maire, Christelle BIDAULT

Le secrétaire de séance